



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

09 DEC. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



22149933

e,

N° d'entreprise : 0760 873 740

Nom

(en entier) : **agir defendre contre le racisme et l'islamophobie-ccie**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 251 à 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Transfert de siège social**

Suite à L'assemblée générale extraordinaire du 1 mars 2022, il est décidé à l'unanimité de transférer le siège de l'association avec effet immédiat à l'adresse suivante :

Boulevard de l'Empereur 10 à 1000 Bruxelles

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner mandat à Monsieur Aissa Mouhad, dont l'adresse est rue d'Alost 7-11 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0832.401.441, sans faculté de substitution, afin d'assurer la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de transfert de siège dont question ci-dessus ainsi que pour procéder aux éventuelles modifications nécessaires auprès de la banque Carrefour des Entreprises. Dans le cadre de ce mandat, le mandataire est autorisé à signer tout document au nom et pour le compte de l'association et/ou de ses administrateurs. En outre, le mandataire a déclaré agir pour l'association uniquement en vue de la signature de la publication destinée aux annexes du moniteur belge et dans le cadre de ce transfert de siège.

Monsieur Mouhad Aissa
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).